

LA SHOAH (1939-1945)

AU COEUR DE L'EUROPE, LA PUISSANCE DE LA MODERNITÉ AU SERVICE DU PIRE

La Shoah est l'extermination systématique des Juifs par l'Allemagne nazie pour qui ils étaient des « microbes » dangereux et nuisibles qu'il fallait extirper du corps de la nation allemande, de la civilisation, de l'humanité.

Le terme de Shoah signifie « catastrophe » en hébreu et est couramment utilisé en France après le film du même nom de Claude Lanzmann. C'est le terme d'Holocauste qui est le plus souvent utilisé à l'étranger, malgré sa signification religieuse (sacrifice fait à Dieu).



Familles sorties par la force de leur maison par les Allemands dans le ghetto de Varsovie (Pologne).
© Roger-Viollet

La Shoah a abouti entre 1939 et 1945 à l'assassinat des deux tiers de la population juive européenne, parmi lesquels plus d'un million d'enfants, ce qui représente une proportion écrasante des enfants juifs d'Europe. Ce génocide fut un crime sans précédent dans l'histoire de l'humanité, pratiqué sous des formes diverses : en particulier par des exécutions massives et par le meurtre industrialisé dans les chambres à gaz des camps d'extermination. Six millions de Juifs furent ainsi assassinés par un État utilisant tous les moyens de la « civilisation moderne », organisationnels, bureaucratiques, scientifiques, techniques et industriels, dans le but déterminé d'effacer de la surface de la terre un peuple et sa culture.

Le génocide a principalement été mis en œuvre par la SS et le RSHA dirigés par Heinrich Himmler, ainsi que par une partie de l'armée régulière et par de nombreux bureaucrates du IIIe Reich. Il a bénéficié de complicités dans toute l'Europe, notamment de la part de gouvernements ayant fait le choix de la collaboration d'État avec l'Allemagne. L'ignorance puis la passivité de beaucoup ont fortement aidé à son accomplissement.

L'horreur inouïe de la Shoah a conduit, après-guerre, à la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et à l'élaboration des notions juridiques internationales de « crime contre l'humanité » et de « génocide ». En 2005, l'Assemblée générale de l'ONU, considérant l'importance universelle de la Shoah et des leçons à en tirer dans le cadre de la prévention des génocides, a décidé, par consensus, l'instauration d'une Journée annuelle internationale de commémoration des victimes de l'Holocauste, à la date du 27 janvier, journée de la libération du camp d'Auschwitz.

Tous les génocides ont fait l'objet de tentatives de falsification de l'histoire, appelées négationnisme ou révisionnisme. Concernant la Shoah, elles sont soutenues par les organisations antisémites et destinées surtout à introduire un doute pour affaiblir le symbole. La Cour européenne des droits de l'homme s'est clairement prononcée en 2003 : « Il ne fait aucun doute que contester la réalité de faits historiques clairement établis, tels que l'Holocauste [...], ne relève en aucune manière d'un travail de recherche historique s'apparentant à une quête de la vérité. [...] La négation ou la révision de faits historiques de ce type remettent en cause les valeurs qui fondent la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et sont de nature à troubler gravement l'ordre public ». L'Assemblée générale de l'ONU s'est prononcée dans le même sens en 2007.

Source : *Pour résister... à l'engrenage des extrémismes, des racismes et de l'antisémitisme*, Alain Chouraqui dir., Prologue Simone Veil, Préface Jean-Paul de Gaudemar, Cherche-Midi éditeur, 2015, 190p) – Prix Seligmann contre le racisme, l'injustice et l'intolérance, décerné par la Chancellerie des Universités de Paris.